

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Décision concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier sis à Limoges (87000), 188 avenue du Général Leclerc
En application des articles L.200-1 et suivants du code de l'urbanisme

N°27065

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

W/le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L303-9 et L303-20.

W/le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.200-1, L.201-1 à L.201-7, L.213-1 à L.213-4, L.213-14 à L.213-16, L.213-18, L.213-1, L.200-4, R.213-1 à R.213-13, R.213-16, R.213-17, R.213-14 à R.213-16.

W/les statuts de la Communauté urbaine Limoges Métropole.

W/la délibération du conseil municipal de la Ville de Limoges du 27 septembre 2007 relative au droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à l'adoption du Plan local d'urbanisme.

W/la délibération du Conseil communautaire n° 123 du 20 mars 2007 par laquelle Limoges Métropole a adopté l'exercice du droit de préemption urbain aux communes dans les zones de préemption déjà existantes à l'exception notamment des zones d'activités économiques identifiées dans les documents d'urbanisme.

W/la délibération du Conseil communautaire en date du 28 décembre 2010 portant adoption des statuts du droit de préemption urbain et du droit de priorité au Président de Limoges Métropole.

W/la délibération du Conseil communautaire n° 171 du 7 juillet 2002 par laquelle Limoges Métropole a voté le droit de préemption urbain à la Communauté de Limoges sur la commune identifiée en lien avec le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et la dérogé à son régime.

W/le Projet de Territoire de Limoges Métropole et notamment l'habitat 2. Des services personnalisés au plus près des besoins des citoyens, en son Point 3. Permettre une mobilité durable en intégrant aux besoins, et l'habitat 3. Un développement urbain adapté à son milieu.

W/le projet MOCHER de Limoges Métropole, comprenant la création de deux lignes de BHNS.
W/la Déclaration d'intention d'aliéner déposée en France par Maître Fabrice GIBAUD au titre du 25 mai 2002 et relative à la vente par M. Jean-Philippe et Mme Denise FROSTO, née MOCHARD, d'un bien immobilier occupé une superficie de 547 m² consistant d'un ensemble de logements sur quatre niveaux et d'une surface habitable de 2450 m² avec terrain, et sis à Limoges (87000), 188 avenue du Général Leclerc, parcelle cadastrée section 85 numéro 404, susceptible vente au prix de 100 000 Euros, acquise à compter de 5000 Euros de Frais de commission.

DÉCISION

Décision concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier sis à Limoges (87000), 188 avenue du Général Leclerc

1 DOCUMENT - Publié le 22 Août 2025



27065.pdf
(.pdf, 218,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER